



Droit sur les gardes d'animaux

Par **maquestiondujour**, le **12/09/2019** à **13:02**

Bonjour, je ne sais pas si je suis dans le bon forum et je m'excuse dans le cas contraire. Voilà, je loue un appartement dans une résidence qui accepte les animaux domestiques, comme stipulé sur mon contrat "à la condition qu'il ne cause aucun dégât à l'immeuble, ni aucun troubles de jouissance aux voisins".

Je possède d'ailleurs un chien. Cette semaine, une amie m'a demandé de garder son chien, pour une durée de 5 jours, car elle partait en vacances.

Cependant, le gardien de la résidence (avec qui la majorité des autres locataires et moi-même ne nous ne nous entendons pas) me dit qu'il m'est interdit de garder ce chien. Rien ne stipule dans mon bail une chose pareille.. donc je m'efforce de lui tenir tête mais aimerais qu'on me confirme si oui ou non je suis en droit de garder ce chien ?

Par ailleurs, un voisin a vu ce même gardien aller faire des bruits de chats et autres bruits en tout genre devant ma porte, pour les faire aboyer, et a ensuite filmé ma porte, vidéo qu'il m'a montré en me disant que c'était inadmissible que ce chien hurle toute la journée... que puis je faire pour cela ?

Merci beaucoup pour vos réponses

Par **Lag0**, le **12/09/2019** à **13:21**

Bonjour,

Il est bien évident que vous avez le droit de garder le chien de votre amie. Personne d'autre que vous, d'ailleurs, n'est censé savoir que ce n'est pas votre propre animal...

Quand au comportement de ce gardien, vous pouvez en aviser votre bailleur (par LRAR) qui vous doit la jouissance paisible de votre logement.